

REGLEMENT INTERIEUR DOG AQUA TRAINING

Merci de bien vouloir lire et valider ce règlement intérieur pour que la séance de Dog Aqua training puisse se faire dans les meilleures conditions possibles.

- 1) Il est fortement recommandé de remplir le formulaire de renseignements avec votre vétérinaire avant tout forfait de Dog Aqua training. Si tel n'était pas le cas, le propriétaire du chien prend seul la responsabilité de pratiquer les séances.
- 2) Ne pas nourrir votre chien 6 heures avant et 2 heures après toute séance (friandises y compris), afin d'éviter tout désagrément tels que des vomissements, torsion de l'estomac.
- 3) Il est primordial que votre chien ait fait ses besoins avant la séance. Un incident dans l'eau impliquerait un nettoyage complet et une mise à l'arrêt de la machine pour une durée de 24 heures. Cette perte conséquente nous obligerait à vous demander une indemnité de 150 euros.
- 4) L'état sanitaire de l'animal doit-être convenable : le chien sera présenté relativement propre et si possible brossé pour toute séance (pas de boue, ni de puces).
Les pathologies dermatologiques, notamment contagieuses, sont une contre-indication à la pratique des séances.
- 5) Pour des raisons d'hygiène, nous vous demandons d'amener vos propres serviettes de bain.
- 6) Afin d'optimiser le confort de votre chien, la séance se déroulera avec un harnais et non au collier, prévoyez de lui ramener son harnais (eau douce)
- 7) Prévoyez des chaussures adaptées aux locaux humides et glissants.
- 8) Les séances se pratiquent sur rendez-vous. En cas d'empêchement, veuillez nous prévenir au minimum 24 heures avant la date prévue, faute de quoi la séance vous sera facturée.

Nom :

Date :

Signature et mention « Lu et Approuvé » :